

ATTESTATION

Compte tenu des circonstances exceptionnelles générées par la crise COVID-19, nous, Société PSA Groupe site d'Hordain, certifions que dans le cadre de l'ordonnance gouvernementale du 25 mars 2020, la Direction a décidé le 28/05/2020 de réduire la période de fermeture du site de 3 à 2 semaines, ce qui engendre une modification des semaines de congés payés pour l'été 2020.

Les congés payés d'été des salariés du site PSA d'Hordain, initialement positionnés en semaines 31, 32 et 33 (du 27 juillet au 16 août) sont désormais positionnés en semaines 32 et 33 (du 03 au 16 août 2020)

Nous certifions que Monsieur/Madame _____ est concerné(e) par cet aménagement.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Lieu Saint Amand, le 29/05/2020.

Le Directeur des Ressources Humaines



Luc SAMSOEN

Peugeot Citroën Automobiles
Pôle Industriel Nord
Direction
B.P. 10
59111 LIEU SAINT AMAND